

Mai 2025

Menaces sur l'abattement fiscal de 10% des retraité·es

Au moment où le gouvernement travaille sur le budget 2026, les retraité·es sont, une fois de plus traité·es comme des nanti·es qui coûteraient cher à la collectivité. La ministre des Comptes Publics Amélie de Montchalin n'a pas écarté la possibilité de supprimer l'abattement fiscal dont bénéficient les retraité·es, estimant que « *ce n'est pas votre âge qui doit définir votre contribution* ». Elle estime qu'on ne peut mettre continuellement à contribution les actives et actifs pour financer les dépenses sociales.

Le président du COR s'est dit en janvier favorable à cette suppression, rejoint ensuite par le président du MEDEF qui juge aberrant « *qu'un·e retraité·e bénéficie d'une exonération fiscale pour des frais professionnels* ».

Abattement de 10 % pour les retraité·es.

C'est oublier qu'il n'a rien à voir avec la déduction fiscale pour frais professionnels des actives et actifs.

– Les 10 % pour frais professionnels réservés aux traitements et salaires des salarié·es est une application de l'article 83-3 du Code Général des Impôts (CGI) qui se nomme déduction forfaitaire.

– Les 10 % sur les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond est l'application de l'article 158-5a-alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3-1 de la loi de finances pour 1978. Actuellement le plafond est de 4 321 € par foyer fiscal.

C'est une mesure d'équité et de justice appliquée pour tenir compte du fait que seul·es les retraité·es étaient pénalisé·es par les modifications successives apportées dans le cadre de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité·es.

La suppression des 10 % conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées, qui, au préalable, ne l'étaient pas. Elle toucherait

environ 8,4 millions de foyers fiscaux, dont 500 000 qui n'étaient pas imposables. L'impact ne serait pas identique selon les revenus des retraité·es. Il n'y en aurait aucun pour ceux qui ont un revenu inférieur à 15 000 € mais il serait d'environ 900 € pour les plus aisés.

Il n'est pas digne d'opposer les actives et actifs et les retraité·es. N'oublions pas que les retraité·es ont été des actives et des actifs et qu'ils et elles participent activement encore maintenant à la vie sociale du pays par le biais de représentation affirmée dans de nombreuses activités (mandats politiques ou associatifs). Les 18 millions de retraité·es ne sont pas une charge pour le pays.

Nous sommes des citoyen·es à part entière et devons être reconnu·es comme tels.

Nous sommes soucieux et solidaires des actifs. Notre activité assure un lien fondamental entre les générations.

NON à l'arrêt de l'indexation des pensions sur l'inflation

Depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus les retraité·es ont perdu l'équivalent de plus de trois mois de pension et jusqu'à 4 mois et demi pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

NON à l'augmentation de la CSG pour les retraité·es

Vouloir aligner le taux de la CSG pour les retraité·es sur celui des salarié·es est une aberration. Le taux pour les retraité·es est plafonné à 8,3 % et atteint 9,2 % pour les salarié·es. Il convient de noter que dans ce taux figure 1,47 % pour le risque chômage ce qui ne concerne en rien les retraités.

Suite à une déclaration de Lucie Castets, le G9¹ l'a interpellée.

Lors d'une interview sur France Infos le 2 mai 2025, vous avez indiqué que la piste de suppression de l'abattement de 10 % pour les retraité·es avait toute sa pertinence dès lors qu'elle concernait la frange de celles et ceux qui percevaient au minimum 2 000 à 3 000 €, validant ainsi la logique discriminante engagée par le gouvernement de mise à contribution des retraité·es dans sa recherche d'économies budgétaires.

Venant de ce camp pour lequel nous avons sollicité le vote de nos adhérent·es, la stupéfaction a saisi et choqué les retraité·es

que nous représentons. Les retraité·es qui se battent depuis longtemps, et particulièrement dans cette période préparatoire au budget, pour dénoncer la campagne mensongère développée sur cette question par les libéraux de tous poils et rejeter l'entreprise de division du monde du travail auquel les retraité·es appartiennent toujours.

La retraite est un droit fondé sur le travail et la solidarité intergénérationnelle. Nous n'acceptons pas que le lien entre salaire et pension soit brisé pour ne considérer les retraité·es que comme de simples allocataires, variables d'ajustement de besoins budgétaires. Nous contestons toute mesure budgétaire, fiscale ou sociale lui portant atteinte.

La position du SNES-FSU

Nous rappelons notre engagement pour une réforme fiscale fondée sur une répartition plus juste de la contribution à l'impôt (un impôt sur le revenu plus progressif, le rétablissement d'un impôt sur la fortune, la réduction de la TVA...), une lutte accrue contre la fraude fiscale, etc.

Dernière minute !

Suite à la saisine du Haut Conseil de l'Age par le 1^{er} ministre, le G9 (sauf FO-UCR et CFE-CGC) a rédigé une contribution dont nous reprenons ici ce qui concerne notre sujet :

Nous nous opposons à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les personnes âgées, ce qui aurait des conséquences dramatiques pour nombre d'entre elles. Notamment celles qui deviendraient imposables, passeraient au taux de CSG supérieur, paieraient la CRDS et la CASA, perdraient certaines aides et allocations, l'accès au logement social, etc. Nous refusons une éventuelle augmentation de la CSG. De même, nous refusons l'augmentation de la TVA et celle de la CASA.

Le 1^{er} ministre doit présenter début juillet un plan de redressement et a déjà dit qu'il allait demander un effort à tous les Français. Soyons vigilants pour que cette mesure ne devienne pas effective dans le budget 2026.

¹ G9 : Organisation des retraité·es regroupant L'UCR-CGT, FO-UCR, CFTC retraités, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES retraités, FCR (Confédération française des retraités), LSR (Loisirs et solidarité des retraités, Ensemble & Solidaires-UNRPA (Union nationale des retraités et des personnes âgées).